



Projet de plan d'action Triennal (PATR) 2023-2026

La région Québec-Chaudière-Appalaches (03)

Préambule

Lors du 48^e Congrès de l'AREQ, tenu, à Lévis, du 5 au 8 juin 2023, les personnes déléguées ont adopté les grandes orientations qui guideront l'Association, les régions et les secteurs dans l'élaboration de leur plan d'action triennal spécifique pour les trois prochaines années 2023-2026.

Le plan d'action triennal de l'AREQ a été adopté le 26 octobre 2023, lors d'un Conseil national à Drummondville.

Notre région se compose de 12 secteurs : secteur A; **Cap-Diamant**, secteur B; **Grand-Portage**, secteur C; **Pascal-Taché**, secteur D; **Des Deux-Rives**, secteur E; **Charlesbourg**, secteur F; **Chauveau**, secteur G; **Louis-Fréchette**, secteur H; **Charlevoix**, secteur J; **Beauce-Etchemin**, secteur K; **Portneuf**, secteur L; **Amiante** et secteur M; **Beauport-Côte-de-Beaupré**.

En décembre 2023, la région comptait 12 478 membres.



Charlevoix, notre secteur, comptait 306 membres en février 2024

Axe 1 — La vie associative et les services à nos membres		
Orientations	Actions	Moyens de réalisation
Promouvoir l'Association auprès des futurs membres	1. Diffuser des publicités numériques, audio vidéo et imprimées au sujet de l'AREQ	Courriel et notre site internet
Renforcer le sentiment d'appartenance envers l'Association	7. Produire et distribuer du matériel promotionnel	Assemblée et autres rencontres
Favoriser la participation aux activités	8. Offrir des activités variées répondant à différents besoins	Activités régionales, ou sectorielles
	10. Faire connaître les nouvelles règles d'adhésion à l'AREQ et au régime ASSUREQ	Bulletin et-site internet
Valoriser l'engagement au sein des instances et des comités	11. Miser sur les bulletins sectoriels pour faire connaître nos activités et faire ressortir la contribution de nos bénévoles	
	12. Réviser nos politiques et nos règles pour offrir à nos personnes impliquées des conditions optimales d'exercice de leur bénévolat	

Accroître la participation et l'implication des nouveaux membres	13. Adopter une procédure d'accueil tenant compte du guide à l'intention des bénévoles et du guide à l'intention des secteurs	Échanges en CS du suivi des guides
	14. Tenir des activités spécifiques pour les nouveaux membres	
Favoriser dans nos instances des débats respectueux	17. Adopter une politique de bienveillance envers nos membres impliqués visant le respect et la prévention du harcèlement ou des conflits	
	18, Offrir des conférences et des webinaires	
Axe 2 - La défense des droits de nos membres et la participation au mieux-être de la société		
Faire connaître et soutenir la Fondation Laure-Gaudreault (FLG)	37. Assurer un soutien financier et technique à la FLG	Dons liés aux décès et tirelire lors des activités sectorielles, site WEB
Participer à la transition écologique reposant notamment sur la protection de l'environnement, la lutte aux changements climatiques, le respect de la biodiversité et l'économie circulaire	53. Informer nos membres concernant les effets des changements climatiques sur leur santé et celle de leurs proches	Page régionale, bulletin sectoriel et activités régionales en environnement

Ver : 2024-03-20

Adopté lors du Conseil sectoriel le 29 février 2024